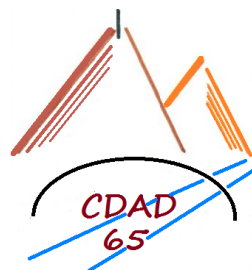


Si vous rencontrez des difficultés, un problème familial, un litige avec votre propriétaire ou votre locataire, avec un organisme de crédit, avec votre voisin...

Un juriste chargé de l'accès au droit vous informe et vous guide gratuitement

Les Conseils Départementaux d'Accès au Droit ont été créés afin de permettre à toute personne de connaître ses droits et obligations, en dehors de toute procédure contentieuse, mais également pour bénéficier des moyens de les faire valoir ou de les exécuter grâce à l'intervention de professionnels ou d'associations.

CONSEIL DEPARTEMENTAL D'ACCES AU DROIT DES HAUTES-PYRENEES



CDAD 65
Palais de Justice
6 bis rue du Maréchal FOCH
65000 TARBES

05.62.34.96.73

courriel: cdad65@orange.fr

Consultez le site internet

www.cdad-hautespyrenees.justice.fr



Ne pas jeter sur la voie publique



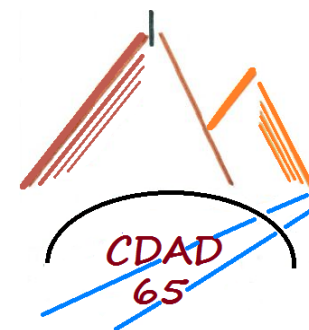
LE CONSEIL DEPARTEMENTAL D'ACCES AU DROIT DES HAUTES-PYRENEES

Juridique Droit Obligation

Un PROBLEME ?

Une QUESTION ?

Une INFORMATION ?



Vous accueille
Gratuitement
Sur rendez-vous

Tribunal de Grande Instance
6 bis rue du Maréchal FOCH
65000 TARBES

courriel: cdad65@orange.fr

Tel/Fax : **05.62.34.96.73**

Pour vous guider

Le CDAD vous oriente vers les professionnels, les institutions ou les associations compétentes

- Où dois-je me rendre?
- Qui dois je consulter?
- A quelle juridiction m'adresser ?
- Quel est le spécialiste compétent?
- Où est la permanence la plus proche?



Pour trouver le bon interlocuteur pour tout problème relatif à la famille, au travail, au logement, à la santé, à la consommation , ...

Pour vous renseigner

Le CDAD vous donne une information générale sur vos droits et obligations

- Vous accueille et vous écoute
- Vous informe de vos droits
- Vous oriente vers les structures administratives, sociales ou associatives adaptées
- Vous dirige vers un mode de résolution amiable des conflits :
la conciliation ou la médiation

Pour trouver des solutions amiables en dehors de toute procédure contentieuse



Pour vous aider

Le CDAD vous accompagne dans vos démarches à caractère juridique

- Des consultations juridiques gratuites vous sont proposées auprès d'un Avocat, Notaire, Huissier sur rendez -vous
- Des associations vous donneront des informations juridiques

A proximité de votre domicile, dans différentes communes du département



Pour trouver le soutien nécessaire à l'exercice d'un droit ou la réalisation d'une obligation